

# La région méditerranéenne française : une région très métropolisée

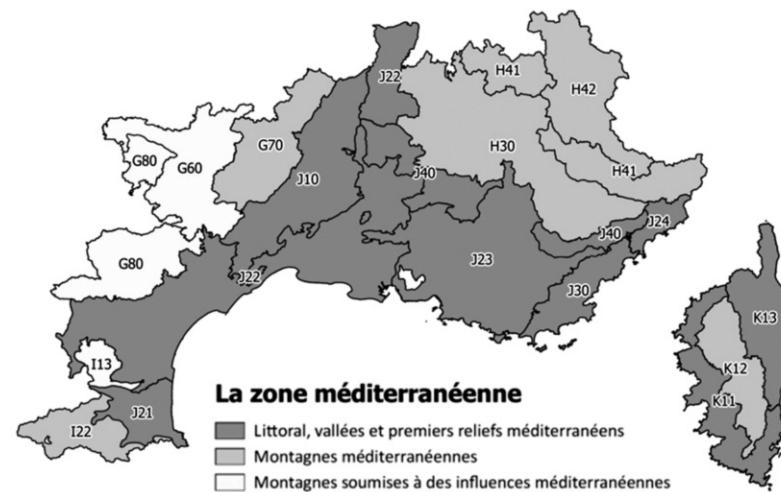
par Jean BONNIER

***La région méditerranéenne n'est certes pas la seule en France à connaître la métropolisation. Mais outre ses caractéristiques écologiques, elle présente une très importante intrication entre espaces naturels ou agricoles et zones artificialisées par l'urbanisation et ses phénomènes induits. L'approche de la forêt doit donc nécessairement être adaptée à cette situation.***

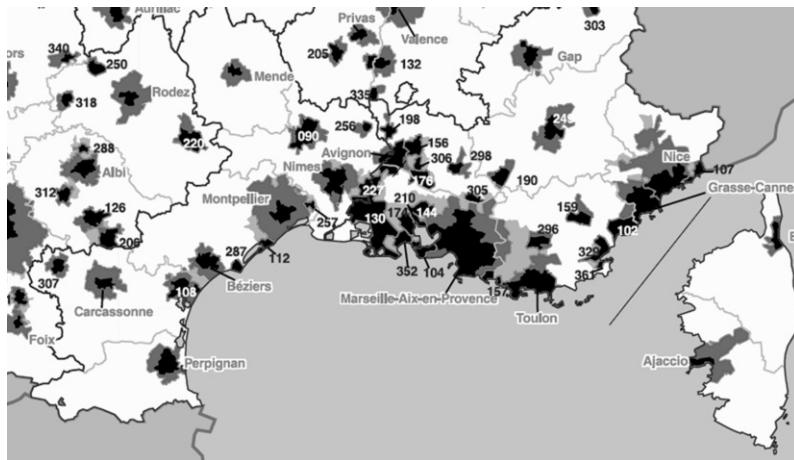
La région méditerranéenne française, comme le montre la carte 1 ci-dessous, comporte trois parties dont celle que nous appelons « Littoral et premiers reliefs méditerranéens ». C'est la partie la plus urbanisée de la région et celle où se situent depuis au moins un siècle les plus forts accroissements démographiques.

Cette situation a connu une accélération importante depuis la fin de la deuxième guerre mondiale par la conjugaison de nombreux phénomènes dont, avec le quasi achèvement de la déprise rurale des arrière-pays, les décolonisations puis le développement économique et démographique suscité par les considérables investissements promus par l'Etat comme, entre autres, l'aménagement de la Durance, de Cadarache, de Fos, du littoral languedocien, de Sophia Antipolis et des nombreuses agglomérations dont quatre (Aix-Marseille, Montpellier, Nice et Toulon) sont devenues des métropoles durant la dernière décennie.

La notion d'aire urbaine (Cf. Carte 2) a été mise au point par l'INSEE à partir notamment de la région méditerranéenne dans la décennie 1990 pour exprimer la pratique des territoires par les habitants à travers les relations domicile-travail de chaque personne du ménage. Les aires en gris foncé (grandes aires) indiquent une polarisation vers un centre (ou un groupe de centres, comme Cannes-Nice par exemple), les aires gris clair (moyennes aires) indiquent une polarisation des déplacements vers deux ou plusieurs centres comme par exemple Nîmes et Avignon.



**Carte 1 :**  
Les trois zones concernées par le climat méditerranéen (IGN/IFN).  
Source Léa Veuillen 2016.



**Carte 2 :**

Les aires urbaines en 1990.  
INSEE, 1997<sup>1</sup>.

1 - Le Jeannic T, Vidalenc J.  
Pôles urbains et périurbanisation.  
Le zonage en aires urbaines.  
INSEE Première n° 516,  
avril 1997

**Carte 3 :**

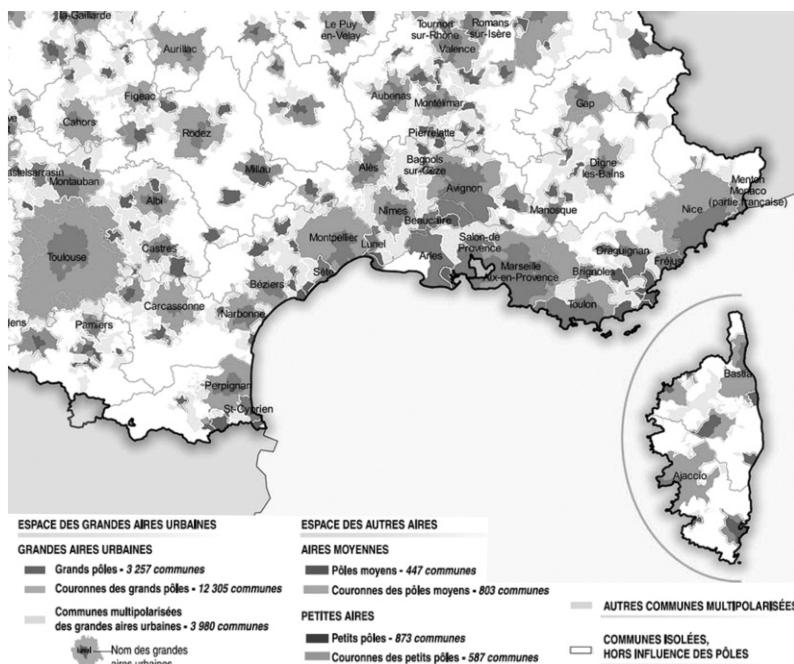
Les aires urbaines en 2010. INSEE 2011.

Cette carte illustre l'évolution en vingt ans des phénomènes de périurbanisation dans la partie proche du littoral et leur mouvement vers les premiers reliefs.

On ne saurait s'occuper des forêts de cette région sans avoir en permanence à l'esprit que, pour près de la moitié de cette zone, villes, banlieues, zones industrielles ou commerciales, cohabitent de manière totalement imbriquée, reliées par des voies de communication qui souvent hachent les territoires, leurs terroirs agraires et la « bio-logique » de leurs espaces naturels.

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine), dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :



– les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ;

– les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Dans ces territoires, l'essentiel de la vie économique et sociale s'exerce dans une ambiance urbaine sein de laquelle les activités agraires, et a fortiori forestières, tiennent une place marginale dans la préoccupation quotidienne des habitants et de leurs mandants. Tout au plus, c'est le décor et le danger d'incendie qui intéressent les gens alors que c'est là que doivent porter les efforts principaux que nous assignent les textes récemment édictés sur la biodiversité, les changements climatiques, la protection contre les risques d'incendies et d'inondations et le renouveau de la politique forestières.

Il serait tentant de ne considérer que les forêts des deux autres zones, celles des montagnes méditerranéennes pour y exercer une sylviculture plus conforme aux pratiques habituelles en France et de ne s'occuper, pour le littoral, que de la DFCI.

Or il se trouve que c'est précisément dans cette zone que se présente la majorité des situations intéressantes tant du point de vue de la biodiversité que des occasions de concevoir des itinéraires sylvicoles correspondant aux souhaits probables des générations à venir dans des territoires où les services demandés à nos espaces naturels sont les plus divers.

Cela s'ajoutant aux spécificités écologiques des forêts méditerranéennes explique sans doute pour une bonne part la perplexité des autorités nationales quant à l'approche de nos forêts ; alors que nous avons eu l'occasion de montrer combien les forêts méditerranéennes pouvaient servir de modèle à bien d'autres forêts de France telles qu'elles évoluent (climat, usages...).

**J.B.**